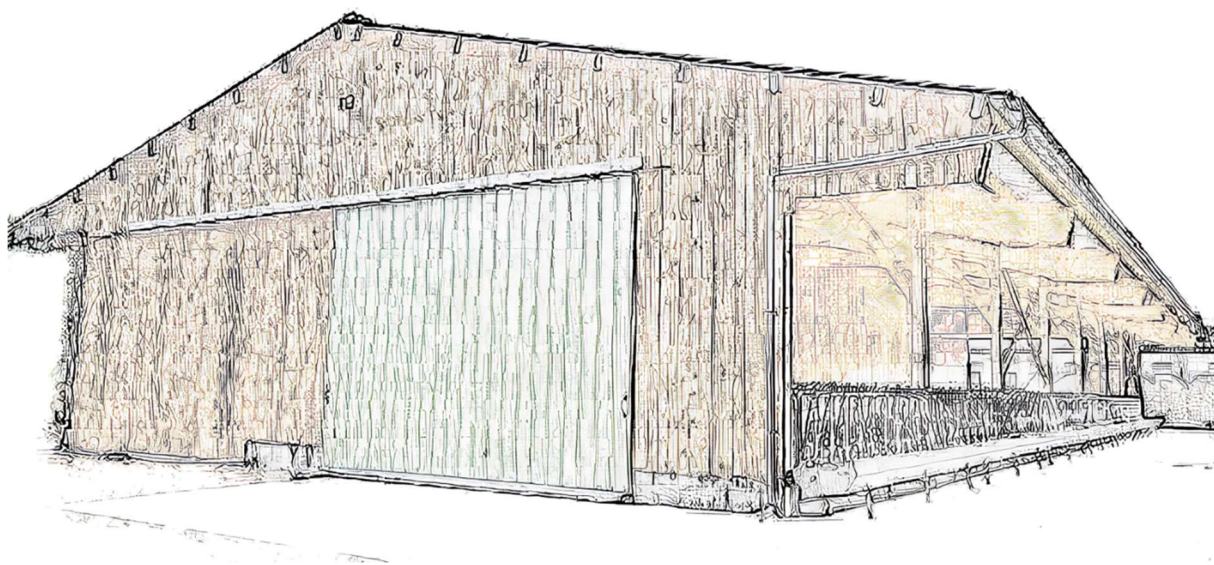


Annexe 1 :

Cahiers des charges par type de bâtiments agricoles



Cahier des charges : Tunnel de stockage (fourrage/matériel)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m ³
			option 2 : option avec contrainte - brise roche. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Fouilles / Tranchées	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose	m ²
	Option Porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée	Unité
GROS-ŒUVRE	Dalle de propreté intérieure	Autorisé	Travaux préparatoires et réalisation d'un dallage en béton armé	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
			Amenée d'eau- tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
			Amenée électrique-tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Electricité intérieure	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs baes	forfait

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Tunnel d'élevage petits ruminants (avec couloir/tapis ou allée d'alimentation obligatoire)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m ³
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
VARIANTE 1 : Tunnel avec muret périphérique 1,2 m de hauteur max				
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Option 1: fouille pour murets banchés	ml
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de 1,2m de hauteur max de part et d'autre	m ²
	Structure/Ossature	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
	Options porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie Mur périphérique	Obligatoire	Option 1 :muret banché 1,2 m de hauteur max -mur en banche y compris arase -acier	m ²
			Option 2 :muret agglos agglos : 1,2m de hauteur max- Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	m ²
Gros-oeuvre	Façades	autorisé	Crépis/enduit sur muret	m ²
VARIANTE 2 : Tunnel sans muret périphérique				
GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	ml
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Tunnel spécial montagne avec amarrage au sol: comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de part et d'autre	m ²
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité

Cahier des charges : Tunnel d'élevage petits ruminants (avec couloir/tapis ou allée d'alimentation obligatoire)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
Variantes 1 et 2				
GROS-ŒUVRE	Couloir d'alimentation	Obligatoire	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton propreté - béton dosé - coffrage - acier - finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	m ²
			Option 2: Dalle Tapis d'alimentation - Préparation fond forme -béton propreté - béton dosé - coffrage - acier -finition	m ²
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis (matériel financé par ailleurs)	
GROS-OEUVRE	Ventilation des tunnels sup à 300M2	Autorisé	Système mécanisé	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielle - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire)blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Options	Autorisé	Puit de lumière	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Tunnel d'élevage Porcins

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³

VARIANTE 1 : Tunnel avec muret périphérique 1,2 m de hauteur max

GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Option 1: fouille pour murets banchés	ml
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de part et d'autre	m ²
	Structure/Ossature	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
	Options porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie Mur périphérique	Obligatoire	Option 1 :muret banché 1,2 m -mur en banche y compris arase -acier	m ²
			Option 2 :muret agglos agglos : 1,2m - Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	m ²
Gros-oeuvre	Façades	autorisé	Crépis/enduit sur muret	m ²

VARIANTE 2 : Tunnel sans muret périphérique

GROS-OEUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouille légère: tranchée destinée à l'enfouissement de la bache avec ou sans ancrage	ml
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Tunnel spécial montagne avec amarrage au sol: comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de part et d'autre	m ²
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité

Variantes 1 et 2

GROS-ŒUVRE	Couloir d'alimentation	Autorisé	Couloir d'alimentation avec l'acier . Préparation fond forme -béton propreté - béton dosé - coffrage - acier - finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	m ²
GROS-OEUVRE	Ventilation des tunnels sup à 300M2	Autorisé	Système mécanisé	Unité

Cahier des charges : Tunnel d'élevage Porcins

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc- interrupteur-luminaire)blocs baes	Forfait
SECOND OEUVRE	Options	Autorisé	Puit de lumière	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Tunnel d'élevage Volailles

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat Kit spécifique Poulailler + Pose	m ²
	Options	Autorisé	Option : Dispositif de déplacement sur roue avec potence de levage	
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation dynamique	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	
GROS-OEUVRE		Autorisé	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	réseau interieur eau froide et chaude - nourrices - branchements - raccordement	
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs bases	Forfait

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Serre de Culture demi -lune (Kit)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre :Tubulaire acier et bache plastique y compris accessoires + porte obligatoire	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs bases	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	m ²

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Serre Culture Mono Tunnel Plastique

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m ³
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Autorisé	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bache. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre :Tubulaire acier et bache plastique y compris accessoires + porte obligatoire	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Embase périphérique de type bordure 40 cm de hauteur max	ml
GROS-ŒUVRE	Dalle centrale	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	m ²
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentiellees - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire)blocs bases	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	m ²

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Serre vitrée / Chapelle

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable / Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fondation primaire périmétral	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat Kit ossature métallique avec porte obligatoire toiture ogive	m ²
			Achat Kit ossature métallique avec porte obligatoire toiture aéro	m ²
		Autorisé	Toit lucarnes mécanisées	Unité
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Embase béton périmétrale 40 cm de hauteur max	m ³
GROS-ŒUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	m ²
		Autorisé	Dalles internes de desserte	
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	m ³
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielle - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	Tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	m ²

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Bâtiment de Stockage Foin - Matériels agraires / Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition subventionnée ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
		Autorisé	Option ceinture périphérique pour murets agglos 1,20 m de hauteur max	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Métallique Monopente ou bipente	m ²
			Bois Monopente ou bipente	m ²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		Autorisé	Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,20	m ²
GROS-ŒUVRE	Façades jusqu'à 4 faces autorisées / pas de fenêtres	Autorisé	Bardage acier non isolé	m ²
		Autorisé	Bardage bois (thermotraité brut)	m ²
		Autorisé	Crépis	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	1 mur de séparation	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle béton carrossable	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	couverture Tôle et/ou translucide en Monopente ou bi-pente	m ²
			PST pour ossature bois en Monopente ou bi-pente	ml
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

Cahier des charges : Bâtiment de Stockage Foin - Matériels agraires / Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc- interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Si 4 facades fermées: 1 porte hangar obligatoire minimum	Unité
		Autorisé	Porte de service	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	1 porte si cloison de séparation	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
		Autorisé	ceinture périphérique pour murets agglos hauteur 1,40 m à 1,60 m	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	<u>Métallique</u> Monopente ou Bipente	m ²
		Obligatoire	<u>Bois essence locale</u> Monopente ou Bipente	m ²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Mur aggro périphérique avec hauteur max 1,60 sur la partie élevage	m ²
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Mur aggro périphérique avec hauteur min 1,6 sur la partie salle de traite et laiterie	m ²
GROS-ŒUVRE	Façades sur la partie élevage	Obligatoire	Bardage acier isolé	m ²
			Bardage bois essence locale certifié	m ²
			translucide	m ²
		Autorisé	Bardage bois hors essence locale	m ²
		Autorisé	Crépis/enduit sur muret périphérique	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Cloisonnement en mur aggro avec la salle de traite ou l'aire de stockage	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton propreté - béton dosé - coffrage - acier - finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	m ²
			Option 2: Dalle Tapis d'alimentation - Préparation fond forme -béton propreté - béton dosé - coffrage - acier -finition	m ²
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis (matériel financé par ailleurs)	
		Autorisé	dalle béton carrossable	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Panneaux isolés ou PST	m ²
		Autorisé	Puit de lumière	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml

Cahier des charges : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ²	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc- interrupteur-luminaire)blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement cloisons	Autorisé	bardage intérieur bois avec laine de verre si bardage extérieur bois	m ²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Minimum 1 porte de hangar	Unité
		Autorisé	3 portes de hangar supplémentaires	Unité
		Autorisé	2 portes de service max	Unité
		Autorisé	fenêtres type hangar manuelles	Unité
			fenêtres type hangar automatisées	Unité
	Panneaux coulissants	Unité		
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	minimum 2 portes de service si salle de traite	Unité
Variante : Bâtiment d'élevage avec salle de traite et laiterie				
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Murs aggro : - Salle de traite / Elevage - Salle de traite / Laiterie	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Quai intérieur min 1m de hauteur	m ²
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Fosse et bac de décantaion + drains	Forfait
SECOND OEUVRE	Cloisons et isolation	Obligatoire	Doublage et cloisons de la laiterie : - Panneaux PVC ou sandwich	m ²
		Autorisé	Doublage cloisons Salle de traite - Panneaux PVC ou BA13 avec faïence et peinture alimentaire	m ²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	aménagement extérieur : - Dalle de propreté Laiterie 100 m2 carrossable	m ²
GROS-OEUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle de toit intérieure : Plancher métallique + béton propreté ou plancher poutrelles béton	m ²
GROS-OEUVRE		Autorisé	Etanchéité Dalle de toit	m ²
GROS6OEUVRE	Façades sur la partie salle de traite et laiterie	Obligatoire	Bardage acier isolé	m ²
			Bardage bois essence locale certifié	m ²
			translucide	m ²
			Crépis/enduit	m ²
	Bardage bois hors essence locale	m ²		
SECOND OEUVRE	Plafonds	Autorisé	Faux Plafond si dalle de toit intérieure	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Revêtement sol local de traite et quai: - Ciment lisse avec revêtement + chape	m ²
			Revêtement sol local de traite et Quai : - carellage anti dérapant + chape	m ²
		Obligatoire	Revêtement sol Laiterie : - carellage anti dérapant ou revêtement alimentaire de type sol souple+ chape	m ²

Cahier des charges : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Menuiseries Laiterie: - Porte de service PVC pour sortie extérieure	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : - Porte de service PVC pour sortie extérieure	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : 1 fenêtre pour 20 m ²	Unité
		Autorisé	Menuiseries Laiterie : 1 fenêtre pour 20 m ²	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	1 porte d'accès entre bergerie et salle de traite	Unité
		Obligatoire	Menuiseries intérieures: 1 porte d'accès entre salle de traite et laiterie	Unité
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Supplément électricité salle de traite et laiterie	Forfait
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Supplément plomberie salle de traite et laiterie	Forfait

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro Vide sanitaire	m ²
			Mur banché si contrainte technique	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m ²
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonnettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave enterrée	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m ²
			Bois essence locale certifiée	m ²
			Pierre ou bois hors essences locales	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC (norme ART 2012/2020)	m ²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
	agro - écologie = récupération eau de pluie		ml	
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée Lait	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

Cahier des charges : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
Second oeuvre	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m ²
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m ²
			zones hors transformation :: panneaux sandwichs sur la périphérie des pièces	m ²
		Obligatoire	Revêtement conventionnel pour la partie affinage	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m ²
			panneaux BA 13	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	m ²
			Résine + chape	m ²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité
		Autorisé	porte chambre froide	Unité
		Autorisé	hâloir ventilation dynamique	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m ³
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro Vide sanitaire	m ²
			Mur banché si contrainte technique	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC hauteur Mini plafond 3m	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment ou si séchage traditionnel	m ²
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous sol pour l'affinage	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m ²
			Bois essence locale certifiée	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC (norme ART 2012/2020)	m ²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée carcasse	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

Cahier des charges : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m ²
		Obligatoire	Saloir : panneaux Inox ou panneaux sandwichs	m ²
		Obligatoire	Zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m ²
			Zones hors transformation : panneaux sandwichs	m ²
		Obligatoire	Revêtement conventionnel pour la partie séchage/affinage	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux PVC	m ²
			Panneaux BA 13	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m ²
			Zones de transformation : Résine + chape	m ²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique en PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	porte chambre froide	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide carcasse statique	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide saloir statique	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide découpe dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide séchoir mécanique dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide repos statique	Unité
		Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro Vide sanitaire	m ²
			Mur banché si contrainte technique	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC hauteur Mini plafond 3m	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m ²
		autorisé	matériaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous sol	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m ²
			Bois si essence locale certifié	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC (norme ART 2012/2020)	m ²
		Autorisé	Plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée	m ²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

Cahier des charges : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable / Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND-OEUVRE	Cloisons/Isolation	Autorisé	Mur périphérique : Isolation traditionnelle	m ²
		Obligatoire	Si chambre froide, panneaux isolants	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux BA 13	m ²
SECOND OEUVRE	Cloisons	Obligatoire	Panneaux PVC ou BA13 avec faïence et/ou peinture alimentaire	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape sur zone extraction et mise en pot	m ²
			Résine + chape sur zone extraction et mise en pot	m ²
		Obligatoire	Autres zones: Ciment lisse avec revêtement + chape	m ²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Portes PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre Froide statique	Forfait
		Autorisé	Porte chambre froide	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Métallique Monopente ou bipente	m ²
			Mur Agglo vide sanitaire	m ²
			Mur banché si contrainte technique	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC	m ²
			Si ossature métallique : Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,20m	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m ²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	si ossature métallique : bardage taule	m ²
			si ossature métallique: Bois essences locales	m ²
			si ossature métallique : Pierre , Bois hors essences locales	m ²
			crépis/enduit	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur soutien charpente	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC chappe de propreté	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire -monopente	m ²
			Isolation obligatoire -bipente	m ²
		Proscrit	4 pentes	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit 4 pentes	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Autorisé	Bac, Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m ² devant entrée	m ²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

Cahier des charges : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Autorisé	panneaux BA 13	m ²
SECOND OEUVRE	Cloisons	Autorisé	Cloisons intermédiaires conventionnelles	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape	m ²
			résine + chape	m ²
			Ciment lisse avec revêtement + chape	m ²
			Ciment poli + chape	m ²
			Chape de propreté	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement cloisons	Autorisé	peinture conventionnelle	m ²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 porte garage en entrée	Unité
		Autorisé	1 porte de sortie PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes conventionnelles entre chaque pièce	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m ³
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro périphérique	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	RDC hauteur Mini plafond 3m	m ²
		Autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m ²
			Bois essences locales certifié	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si contrainte technique portée charpente	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	1er plancher ART 2012/2020	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité

Cahier des charges : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable / Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m ² devant entrée	m ²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m ²	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m ²
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m ²
			zones hors transformation : panneaux sandwichs	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce + tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m ²
			Panneaux BA 13	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m ²
			Zones de transformation : Résine + chape	m ²
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	porte technique Chambres froides	Unité
		Obligatoire	Porte PVC Toilettes et douches	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre froide Dynamique zone découpe	Unité
		Obligatoire	Chambre froide Statique : zone carcasse, zone déchets et zone produits finis	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Unité

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

Cahier des charges : Atelier Legumerie / Confiturerie / Conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m ³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m ³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Mur aggro périphérique	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	m ²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m ²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
		Autorisé	Cave enterrée	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m ²
			Bois essences locales certifiées	m ²
			Pierre, Bois hors essences locales	m ²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m ²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC (norme ART 2012/2020)	m ²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m ²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m ²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m ²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	m ²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m ²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

Cahier des charges : Atelier Legumerie / Confiturerie / Conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND ŒUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m ²
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m ²
			zones hors transformation :: panneaux sandwichs	m ²
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m ²
			Panneaux BA 13	m ²
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m ²
			Zones de transformation : Résine + chape	m ²
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC en entrée	Unité
		Obligatoire	2 portes conventionnelles PVC entrée/sortie	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre Froide statique stockage	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide statique produits finis	Forfait

Obligatoire:	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
Autorisé	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
Non recevable	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
Proscrit	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>